

**ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES D'OTTAWA  
(ACFO)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

**ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES D'OTTAWA  
(ACFO)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Information financière supplémentaire	
Annexe A - Produits et charges - Patrimoine canadien Ottawa bilingue	16

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO)

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO) (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

L'Association tire des produits autonomes liés à l'événement - Prix Bernard Grandmaître et à la vente d'articles promotionnels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 31 mars 2021 et 2020 et au 1 avril 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
**T** 613 745-8387  
**F** 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à  
Independent firm affiliated to



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

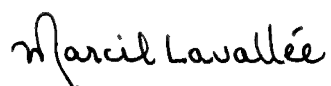
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 27 juillet 2021

# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

4

	2021	2020
<b>PRODUITS</b>		
Subventions et contributions (note 3)	903 448 \$	772 921 \$
Vente d'articles promotionnels	22 080	43 917
Commandites	15 500	20 500
Bingos	8 911	50 320
Événement - Bernard Grandmaître (droits d'entrées et commandites)	6 000	28 852
Dons	45	-
Autres	3 315	6 210
	<b>959 299</b>	<b>922 720</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	303 779	280 819
Frais de fonctionnement de bureau	33 219	38 022
Coût des articles promotionnels vendus	16 978	28 281
Frais de déplacement, de rencontre et de formation	5 481	4 292
Amortissement des immobilisations	1 170	579
Moins : charges de fonctionnement imputées aux charges de projets et d'activités (note 4)	(168 536)	(187 033)
	<b>192 091</b>	<b>164 960</b>
<b>CHARGES DE PROJETS ET D'ACTIVITÉS</b>		
Ottawa bilingue (annexe A)	637 844	642 602
Académie du Drag	57 397	-
Hub communautaire phase 2	14 629	16 495
Étudiant(e)s accueilli(e)s	14 002	-
PassepArt	12 238	-
Événement - Bernard Grandmaître	11 134	25 934
InterArts	7 156	-
Identités intersectorielles	806	29 049
Nos Muralités phase 2	-	32 213
	<b>755 206</b>	<b>746 293</b>
	<b>947 297</b>	<b>911 253</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>12 002 \$</b>	<b>11 467 \$</b>

# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

5

	Non affecté	Fonds de prévoyance	2021 Total	2020 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	- \$	83 643 \$	83 643 \$	72 176 \$
Excédent des produits sur les charges	12 002	-	12 002	11 467
Affectation interne (note 10)	(12 002)	12 002	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	- \$	95 645 \$	95 645 \$	83 643 \$

# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2021

6

	2021	2020
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	62 773 \$	64 587 \$
Dépôt à terme, 0,30 %, échéant en mai 2021	3 603	3 585
Débiteurs (note 5)	15 497	29 608
Subventions à recevoir	57 170	10 200
Stocks	52 034	33 499
Frais payés d'avance	4 824	19 598
	195 901	161 077
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 6)	5 167	4 388
	<b>201 068 \$</b>	<b>165 465 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	27 667 \$	48 672 \$
Subventions reportées (note 8)	17 756	33 150
	45 423	81 822
<b>DETTE À LONG TERME</b> (note 9)	60 000	-
	105 423	81 822
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	-	-
Affectation interne		
Fonds de prévoyance	95 645	83 643
	95 645	83 643
	<b>201 068 \$</b>	<b>165 465 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur

Éric Barrette, Trésorier



, administrateur



# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

7

	2021	2020
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	12 002 \$	11 467 \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissement des immobilisations	1 170	579
Intérêts sur dépôt à terme	(18)	(18)
	<b>13 154</b>	<b>12 028</b>
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Débiteurs	14 111	(15 886)
Stocks	(18 535)	(19 635)
Subventions à recevoir	(46 970)	(5 328)
Frais payés d'avance	14 774	(11 402)
Créditeurs	(21 005)	28 454
Subventions reportées	(15 394)	5 605
	<b>(73 019)</b>	<b>(18 192)</b>
	<b>(59 865)</b>	<b>(6 164)</b>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(1 949)	(4 875)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Produit de la dette à long terme	60 000	-
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(1 814)</b>	<b>(11 039)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>64 587</b>	<b>75 626</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>62 773 \$</b>	<b>64 587 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, a pour objet de faire reconnaître et de promouvoir les droits des personnes de langue et de culture françaises résidant dans la région d'Ottawa. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la ventilation des charges aux projets et activités.

#### Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

#### Constatation des produits

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de bingos, ceux liés à l'événement - Bernard Grandmaître sont constatés lorsque les événements ont lieu.

Les autres produits, incluant les ventes d'articles promotionnels et les commandites annuelles, sont constatés lorsque les marchandises ont été livrées, sont remises ou que les services sont rendus, que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et pourvu que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits de dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Association.

### Ventilation des charges

L'Association ventile une partie de ses charges de fonctionnement selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année. Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des charges de fonctionnement aux projets et activités sont les suivantes :

- Salaires et avantages sociaux - selon l'estimation du temps consacré à chaque projet ou activité;
- Charges de fonctionnement - selon le montant alloué à l'accord de contribution.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Équipement et mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

11

### 3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2021	2020
Ministère du Patrimoine canadien		
- Ottawa bilingue	625 000 \$	625 000 \$
- Fonctionnement	49 200	49 200
- Académie du Drag	46 700	-
- Étudiant(e)s accueilli(e)s	14 000	-
- InterArts	7 155	-
- Identités intersectionnelles	950	29 050
- Nos Muralités phase 2	-	27 545
Assemblée de la francophonie de l'Ontario		
- Hub communautaire phase 2	10 000	-
- Autres subventions	17 538	-
Fondation Trillium	-	16 600
Conseil de la coopération de l'Ontario		
- Jeunesse Canada au travail	7 291	7 804
Actions interculturelles	21 482	11 875
Subvention salariale d'urgence du Canada	69 229	-
Fédération culturelle canadienne-française	13 500	1 500
Emploi et développement social Canada	4 367	4 347
Autres subventions	17 036	-
	<b>903 448 \$</b>	<b>772 921 \$</b>

# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

12

### 4. VENTILATION DES CHARGES

L'Association répartit une portion des salaires, avantages sociaux et contractuels de 95 286 \$ (2020 : 114 912 \$) et d'autres charges de fonctionnement de 73 250 \$ (2020 : 72 121 \$) aux projets et activités suivants :

	2021		
	Salaires, avantages sociaux et contractuels	Charges de fonctionnement	Total
Ottawa bilingue	63 155 \$	62 500 \$	125 655 \$
Académie du Drag	18 000	7 000	25 000
Hub communautaire phase 2	4 671	1 750	6 421
Étudiant(e)s accueilli(e)s	5 960	1 400	7 360
InterArts	3 500	600	4 100
Identités intersectionnelles	-	-	-
Nos Muralités phase 2	-	-	-
Événement – Bernard Grandmaître	-	-	-
	<b>95 286 \$</b>	<b>73 250 \$</b>	<b>168 536 \$</b>

	2020		
	Salaires, avantages sociaux et contractuels	Charges de fonctionnement	Total
Ottawa bilingue	56 552 \$	63 420 \$	119 972 \$
Académie du Drag	-	-	-
Hub communautaire phase 2	13 327	3 168	16 495
Étudiant(e)s accueilli(e)s	-	-	-
InterArts	-	-	-
Identités intersectionnelles	19 328	4 823	24 151
Nos Muralités phase 2	22 844	10	22 854
Événement – Bernard Grandmaître	2 861	700	3 561
	<b>114 912 \$</b>	<b>72 121 \$</b>	<b>187 033 \$</b>

# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

13

### 5. DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes clients	4 562 \$	7 411 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	10 935	22 197
	15 497 \$	29 608 \$

### 6. IMMOBILISATIONS

		2021	2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement et mobilier de bureau	4 875 \$	1 365 \$	3 510 \$	4 388 \$
Équipement informatique	1 949	292	1 657	-
	6 824 \$	1 657 \$	5 167 \$	4 388 \$

### 7. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	19 326 \$	16 860 \$
Salaires et vacances courus à payer	8 341	27 992
Sommes à remettre à l'État	-	3 820
	27 667 \$	48 672 \$

### 8. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes de subventions reportées sont les suivantes :

	2021	2020
Solde au début	33 150 \$	27 545 \$
Plus : montants octroyés au cours de l'exercice	883 490	778 526
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(898 884)	(772 921)
Solde à la fin	17 756 \$	33 150 \$

# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

14

### 8. SUBVENTIONS REPORTÉS (suite)

Les subventions reportées se détaillent comme suit :

	2021	2020
Fédération culturelle canadienne-française		
- PassepArt	9 000 \$	- \$
Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)		
- Réseau Franco-Altruiste	4 761	-
- Hub communautaire phase 2	-	5 000
Ministère du Patrimoine canadien		
- InterArts	3 995	-
- Académie du Drag	-	27 200
- Identités intersectionnelles	-	950
	<b>17 756 \$</b>	<b>33 150 \$</b>

### 9. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2022 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2022, dont une portion de 20 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est entièrement remboursé avant cette date	60 000 \$	- \$

### 10. AFFECTATION INTERNE

Le Fonds de prévoyance a été créé afin de subvenir à toute éventualité financière future de l'Association. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une affectation interne d'un montant de 12 002 \$ du Fonds non affecté au Fonds de prévoyance.



### 11. ÉVENTUALITÉS

#### Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

### 12. PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

La pandémie du coronavirus (COVID-19) est répandue à travers le monde et affecte l'ensemble des activités économiques. Les conditions liées au coronavirus évoluent rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures d'urgence afin d'atténuer la propagation du virus. Les impacts financiers sur l'Association dépendent du déroulement futur des événements, notamment la durée des interruptions et des restrictions commerciales imposées par le gouvernement, la progression du programme de vaccination auprès de la population et l'efficacité des mesures prises au Canada et dans d'autres pays pour combattre le virus. Ces événements sont hautement incertains et l'Association ne connaît pas les impacts finaux qu'ils auront sur ses résultats financiers.

### 13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 34 681 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2022	10 668 \$
2023	16 950 \$
2024	7 063 \$

# ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

## INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

16

### ANNEXE A – PRODUITS ET CHARGES PATRIMOINE CANADIEN OTTAWA BILINGUE

Conformément aux exigences du ministère du Patrimoine canadien, les produits et les charges liés au projet Ottawa bilingue sont les suivants :

	Budget	2021
<b>Source de financement</b>		
Ministère du Patrimoine canadien	625 000 \$	625 000 \$
Contribution financière de l'organisme	12 750	12 750
	637 750	637 750
<b>Charges par catégorie</b>		
Salaires	60 000	63 156
Honoraires	8 250	7 098
Frais de déplacement	1 000	-
Marketing et promotion	22 000	25 071
Micro-financements	484 000	480 019
Dépenses administratives	62 500	62 500
	637 750	637 844
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	- \$	(94) \$